



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Limoges, le 10 décembre 2015

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier de l'université

À

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Établissements

Service
DEC 4

Affaire suivie par
Cécile FERRAN
Ulrique PRATBERON

Références
DEC4/CF
Téléphone

05 55 11 41 08

Télécopie

05 55 11 41 50

Mél

cecile.ferran@ac-limoges.fr

ulrique.pratberon@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Réf : arrêté du 27 juin 2014-BO n°31 du 28 août 2014
ma note de service DEC4/CF du 14 novembre 2014

OBJET : Épreuve de mobilité au baccalauréat professionnel

Depuis la session 2015, est instituée, à titre expérimental, une épreuve facultative de mobilité. Le dispositif fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la session 2017.

1-Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour dans un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre d'une formation conduisant à une spécialité de baccalauréat professionnel. Elle prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat.

2-Candidats concernés

Elle concerne les candidats scolaires, apprentis ou relevant de la formation professionnelle continue et valide les résultats d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme.

La période de mobilité concerne la classe de seconde, première ou terminale professionnelle. La formation conduisant au baccalauréat professionnel se déroule en milieu professionnel pendant une durée de vingt-deux semaines, dont un tiers au maximum dans le cadre de la mobilité.

3-Organisation de l'épreuve

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles. Cette épreuve est évaluée en CCF.

Dans le cas où l'élève l'effectue lors des deux premières années du cursus, il faudra penser à l'inscrire à l'épreuve en début de terminale lors de la campagne d'inscription au baccalauréat, l'évaluation ne pourra être prise en compte qu'à ces conditions.

L'épreuve comporte deux parties :

- la première partie se déroule dans le pays étranger,
- la deuxième partie se déroule en France,

3.1 – Première partie à l'étranger :

L'épreuve permet d'évaluer les compétences C1 et C3 du référentiel.

Elle est réalisée par le(s) tuteur(s) de l'entreprise d'accueil selon les modalités prévues dans la convention à la fin de la période de formation à l'étranger.

Le tuteur complète la grille d'évaluation fournie par l'établissement. Les grilles d'évaluations sont établies en plusieurs langues : française, allemande, anglaise, espagnole et italienne (cf annexes ci-jointes). Dans le cas où la langue parlée dans le pays concerné n'est pas proposée en traduction par l'académie, la version anglaise peut être utilisée.

3.2– Deuxième partie au retour en France :

L'épreuve permet d'évaluer les compétences C2, C4, C5 et C6 **dans un délai de trois mois maximum après le retour en France du candidat.**

Le chef d'établissement informe à l'avance les élèves de la date des évaluations afin que les candidats puissent préparer le support de la présentation. S'agissant d'une épreuve en CCF, en cas d'absence justifiée du candidat, l'établissement se charge de le convoquer à nouveau.

Le jury convoqué par le chef d'établissement comprend deux professeurs de l'établissement : un professeur d'enseignement général et un professeur de la spécialité professionnelle du candidat.

Les professeurs ne sont pas obligatoirement les enseignants du candidat.

L'entretien se déroule en français.

La durée de l'épreuve est de **20 minutes** décomposée comme suit :

- **10 minutes d'exposé du candidat** : La présentation du candidat prend appui sur un support réalisé par le candidat sous forme écrite (*dossier de 10 pages maximum, annexes incluses*) ou sous forme numérique (*diaporama de 10 diapositives maximum*). Elle évoquera l'environnement professionnel rencontré et un élément d'ordre culturel vécu ou observé au cours du séjour à l'étranger.
- **10 minutes d'échange avec le jury** sur les comparaisons entre les pratiques décrites dans la présentation et les pratiques françaises. L'interrogation peut aussi porter sur les compétences et connaissances culturelles professionnelles.

A l'issue de l'épreuve, les examinateurs compléteront les fiches d'évaluation :

- la première partie est notée sur 8 points sur la base de la grille d'évaluation renseignée par les évaluateurs du pays étranger,
- la seconde partie de l'épreuve est notée sur 12 points.
- la fiche de notation de l'unité facultative de mobilité sur 20 points reprend les notes des deux parties.

4-A l'issue des épreuves

La saisie des notes devra intervenir dès l'ouverture de LOTANET et impérativement en juin 2016 (date communiquée ultérieurement).

Les fiches d'évaluations et de notation devront être déposées dans les dossiers CCF des candidats. Les dossiers devront donc contenir :

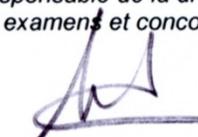
- Une des fiches d'évaluation de la 1^{ère} partie en version française, anglaise, allemande, espagnole ou italienne à renseigner lors de PFMP à l'étranger par les évaluateurs du pays concerné.
- Une fiche d'évaluation de la 2^{nde} partie en français à renseigner au retour du stage, au plus tard trois mois après le retour de la PFMP.
- Une fiche récapitulative (Partie 1 et 2) à renseigner par l'établissement.

Vous trouverez ci-jointes les grilles d'évaluation concernant l'épreuve de mobilité.

Mme Ulrique Pratbernon, chargée de mission d'inspection en lettres-anglais, assure le suivi pédagogique de cette épreuve.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Pour le Recteur et par délégation
La Responsable de la division
des examens et concours*



Pascale RIEUX